

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École élémentaire Nouvel Horizon ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-10-10

DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025 REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025

AFFICHER SITE WEB: Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Thedore Glasgow, Kenzie Wahba

Nom de la direction de l'école : Martin Boudreault

Membre du personnel enseignant : Katia Vallée

Membre du personnel non-enseignant : Jeff Rousseau

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Chelsea Fagin

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Meriem Abou-Saoud

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Marianne Wiley

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation:

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la <u>Loi sur l'éducation</u>, « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

- a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :
- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,
- b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le



handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.



STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs au quotidien : 100% de classes	 Revoir avec les enseignants, la stratégie des cercles. Les enseignants font du modelage des stratégies Toutes les classes utilise les stratégies selon un calendrier hebdomadaire de façon proactive 		

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le message)	Mode de communication (manière ou forme de la communication)	Date
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :	 Annonces du matin Écran à l'entrée Message de la part des enseignants Tournée de classe Billets de dénonciation Activités de la semaine contre la violence et l'intimidation 17 au 21 nov. 	VerbaleÉlectroniqueEn personneÉcrit	- Semaine du 20 octobre - 17 au 21 nov.



Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au</u> <u>personnel de l'école :</u>	Rencontres mensuellesMessage hebdomadaire`Journées pédagogiques	- Verbale - Par écrit, électronique	- Rentrée scolaire
Communication à l'intention des parents :	 Facebook de l'école Message hebdomadaire Padlet-NOHO Rencontre du conseil d'école 	- Électronique - Verbale	Diffusion du plan 31 octobre

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bienêtre et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : 100% de classes	 Les enseignantes utilisent les matrices de comportement dans le OneNote Affichage dans les classes Revoir les matrices 25-26 		Rentrée scolaire D'ici la fin de l'année
Pourcentage du taux d'assiduité des élèves : 85%	 L'assiduité est monitorée hebdomadairement par la direction Le comité d'assiduité monitore le taux d'assiduité pour l'école mensuellement. 		



Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école : 90% (résultat sondage 90%)	 Des rappels sont faits aux parents sur l'importance de l'assiduité. Toutes nos stratégies pour développer le sentiment d'appartenance et assurer 	
Le pourcentage des élèves qui sauront quoi faire lors de comportements d'intimidation sera de plus de 80% (résultat sondage 67%)	un climat scolaire favorable. - Déployer une stratégie de billets physique et passer de façon hebdomadaire dans	Semaine du 20 octobre
Le pourcentage des élèves qui auront confiance que l'adulte puisse régler une situation d'intimidation sera de plus de 80%. (résultat	les classes - Effectuer des tournées de classe pour expliquer le rôle de l'adulte et la	Chaque semaine
sondage 63%)	confidentialité des situations - Campagne de promotion	Semaine contre la violence et l'intimidation
	- Sondage maison sur climat scolaire	Mi-avril

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes ayant participé à au moins une activité de chaque thème du Calendrier – voir le <u>Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf</u> 100% de classes	 Création du comité du calendrier de la diversité Envoyer les activités du conseil dans chacune des communications et faire des rappels Valoriser l'activité par un « post » Facebook Faire du monitorage des activités mensuellement 		Rentrée scolaire Hebdomadaire



Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- > Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;
- > Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement;
- > Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves ;
- Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles ;
- > Participation aux activités offertes par des organismes externes.

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu	 Le soutien pour les 	
de la situation et du besoin.	élèves qui ont subi ou	
	sont témoins ou on fait	
 Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation 	des gestes est expliqué	



 Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation 	en détail dans le <u>code de</u> <u>conduite de l'école</u> .	
 Soutien aux élèves qui ont <u>pratiqué</u> des actes d'intimidation 		

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices 100% du personnel	 Assurer une présentation dans une rencontre collective Faire du modelage avec l'équipe 		Septembre
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide duTEAMS: 100% du personnel	 Présentation et utilisation de l'outil Registre des incidents dans le TEAMS 		Rentrée scolaire
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive : 100 % du personnel	 Présentation des stratégies de discipline progressive en rencontre collective Monitorage de l'utilisation de la stratégie 		Novembre



SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. (NPP144)

y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. (N	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation
 Pour dénoncer des actes d'intimidation, <u>l'élève</u> est encouragé à : utiliser les billets disponibles 	 Billet de dénonciation des gestes d'intimidation par classe de façon hebdomadaire
 Pour signaler des actes d'intimidation, <u>les adultes</u> de l'école doivent : écrire à leur direction 	- Courriel: nouvelhorizon@csviamonde.ca
Pour signaler un cas d'intimidation en tant que <u>parents</u> , tuteurs, tutrices : communiquer à nouvelhorizon@csviamonde.ca	
Après le signalement d'une situation d'intimidation :	
> Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :	
 Communiquer avec la direction de l'école Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école. 	



Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel:

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire violence en milieu de travail;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves:

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :



- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école;
- <u>Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.</u>
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : Ateliers pour les parents (csviamonde.ca)